



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E74192

VALABLE JUSQU'AU 16/11/2024

ÉDITÉ LE 12/02/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1988

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 349 101 279 00041

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 8102155

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMCA ASSURANCE 2002BTPE2400013

Assurance Responsabilité Civile :

CAMCA ASSURANCE 2002BTPE2400013

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : SEGURA SAS

Sigle : SEGURA SAS

13 ZA DU BUISSON ROND

BP 40030

38460 VILLEMORIEU

Téléphone : 04 74 90 71 49

Fax :

Portable : 06 50 94 86 89

Site Internet : segura-plomberie-chauffage.fr/

E-mail : contact@segura-plomberie-chauffage.fr

Responsabilité légale :

JORAXE (921 725 081) / TRANCHANT JEAN FRANCOIS PRÉSIDENT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/09/2020
5221 PROB	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	26/09/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	06/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	26/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	06/02/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.